

**Association Sportive et Culturelle
du LPA de Amboise**
46 avenue Emile Gounin – BP 239
37402 AMBOISE Cedex 2
Tel : 02 47 23 35 53

Objectifs – Fonctionnement de l'Association Sportive et Culturelle du LPA de AMBOISE

L'Association Sportive et Culturelle du LPA de Amboise est une association indépendante, de type loi 1901, déclarée à la Préfecture d'Indre et Loire. Elle a son siège dans les locaux du LPA de Amboise. Son fonctionnement est autorisé par le Conseil d'Administration de l'établissement.

L'adhésion à l'association **est libre et volontaire** : tous les élèves et étudiants de formation initiale (3^{ème}-2^{nde} Professionnelle, 1^{ère} Bac pro, Terminale Bac pro et BTS) peuvent adhérer, à condition d'en faire la demande (imprimé à remplir) et d'être à jour de leur cotisation (**16,00 € pour l'année scolaire 2020-2021**).

L'Association Sportive et Culturelle a pour buts :

- . de développer l'autonomie des jeunes en leur confiant des responsabilités,
- . de promouvoir et d'encourager toutes les activités et manifestations à caractère culturel, social, artistique ou sportif en prolongement des activités éducatives de l'établissement,
- . de favoriser les échanges et l'ouverture à l'environnement social et culturel,
- . de contribuer à assurer le fonctionnement du foyer des élèves et étudiants.

Les locaux utilisés par l'association sont le Foyer des Elèves et tout autre équipement mis à la disposition de l'ASC par de l'EPLFPA. Ceux-ci font l'objet d'une convention passée entre le Président de l'association et le Directeur de l'EPLFPA.

L'Association Sportive et Culturelle est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus lors de l'Assemblée Générale qui a lieu en début d'année scolaire. Ceux-ci sont élus pour une année scolaire et sont rééligibles. Le Proviseur, le Conseiller Principal d'Education, les enseignants en Education Socioculturelle et en Education Physique et Sportive, ou tout autre personnel de l'établissement, peuvent être invités à participer aux travaux du Conseil d'Administration à titre consultatif.

Le Conseil d'Administration élit le bureau de l'Association composé d'un Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier. Ceux-ci sont plus particulièrement chargés du suivi et de la mise en place des décisions votées par le Conseil d'Administration de l'ASC.

Pour mener à bien ses missions et ses projets, l'ASC dispose de ressources financières de provenances multiples :

- . les cotisations des adhérents
- . l'intéressement aux éventuels jeux placés dans le foyer des élèves
- . les actions diverses menées au cours de l'année
- . les subventions éventuelles
- . les recettes liées aux activités (participations aux sorties),

L'initiation et le perfectionnement des élèves et étudiants dans la pratique de la vie associative sont une des missions assignées aux enseignants-animateurs en Education Socioculturelle.

**Association Sportive et Culturelle
du LPA de Amboise
46 avenue Emile Gounin – BP 239
37402 AMBOISE Cedex
Tel : 02 47 23 35 53**

**DEMANDE D'ADHESION
Année scolaire 2020-2021**

NOM (de l'élève ou de l'étudiant) :

Prénom (de l'élève ou de l'étudiant) :

Classe :

souhaite adhérer à l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE du LPA de Amboise pour l'année scolaire 2020-2021.

La cotisation de **16,00 €** est versée :

- par chèque **à l'ordre de ASC**

- en espèces

Fait le **à**..... **Signature** (de l'élève ou de l'étudiant) :

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e),, responsable légal(e) de l'élève / étudiant :
Nom et prénom :, autorise ce(tte) dernier(e) à
participer aux animations ou sorties sportives, artistiques, culturelles ou de loisirs organisées durant
l'année scolaire 2020-2021 en dehors des cours par l'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE
(ASC du LPA de Amboise).

Je prends bonne note que ces sorties peuvent être organisées avec les moyens de transport et des
personnels mis à la disposition de l'association par le LPA de Amboise.

Fait le **à**.....

Signature